Mairie
de le Château
d'Oléron

MISE EN CONCURRENCE

POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

-

Cahier des charges

-

Cabane muséale

Préambule :

Dans le cadre du projet d'animation visant au renforcement de l'attractivité du territoire communal, la Commune du Château d'Oléron souhaite délivrer une autorisation d'occupation temporaire destinée à faire vivre la cabane muséale dédiée à la mémoire ostréicole.

Nom et adresse de la personne publique :

Commune de Le Château d'Oléron
4 boulevard Victor Hugo
17480 Le Château d'Oléron
Représentée par son Maire, Michel PARENT

Type de procédure : Appel à candidature pour l'établissement d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public.

Objet :

La Commune du Château d'Oléron informe le public de l'ouverture de la cabane muséale du port du Château d'Oléron.

Il s'agit d'un local composé de 2 pièces dont l'une pourrait être dévolue à un artisan d'art qui participera à l'animation du lieu ; la 2nde étant équipée par la commune de matériel témoignant du passé ostréicole.

Au-delà d'une simple présence, il est attendu une relative disponibilité de la part de l'artisan, qui pourra être sollicité par le public au cours de sa visite

En contrepartie, l'artisan pourra valoriser sa production, qui s'inscrira dans l'esprit du lieu, et tirer parti de la fréquentation.

Profil recherché :

Type d'artisanat en lien avec le sujet : filière ostréicole, réemploi de matériel…

Gout pour l'interaction et la médiation : valorisation du lieu, au travers de l'activité de l'artisan qui résonne avec celle du site

Conditions proposées par la commune

Ouverture au moins 6 mois de l'année selon les mêmes modalités que les cabanes d'artisan d'art du port, a minima du 1er avril au 31 octobre.

L'espace précis dévolu à l'artisan n'est pas encore identifié, il résultera notamment d'un accord sur l'installation proposée/souhaitée par l'artisan

Du fait de la contrainte associée à ce local (ouverture au public), il est proposé une mise à disposition à titre gratuit

Des annexes sont jointes au dossier pour se rendre compte du rendu après travaux et des surfaces intérieures de cette cabane.

L'occupant devra fournir une attestation d'assurance couvrant tous les risques inhérents à son activité.

Lieu d'exécution : Cf plan joint.

Date de début de l'AOT : 1er janvier 2027

Durée et occupation :

La durée de l'autorisation est proposée pour 3 ans, à partir du 1er janvier 2027, renouvelable une fois par avenant pour la même période, sur accord exprès des 2 parties, 3 mois avant le terme de la convention.

Redevance :

En vertu de l'article L2125-1 du CG3P, *l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général. Lorsque l'occupation du domaine public est autorisée par un contrat de la commande publique ou qu'un titre d'occupation est nécessaire à l'exécution d'un tel contrat, les modalités de détermination du montant de la redevance mentionnée au premier alinéa sont fonction de l'économie générale du contrat. Lorsque ce contrat s'exécute au seul profit de la personne publique, l'autorisation peut être délivrée gratuitement.*

L'occupation de cet espace n'est donc pas assujettie à une part fixe.

Date limite de dépôt des candidatures : le **dimanche 22 novembre 2026 à 23h59**

Les plis devront nous parvenir en priorité par mail à l'adresse suivante : mairie@lechateaudoleron.fr avec comme objet « **AOT cabane muséale** » ou par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Commune de Le Château d'Oléron
4 boulevard Victor Hugo
17480 Le Château d'Oléron

Une visite des lieux est possible, sur rendez-vous à l'adresse : dgs@lechateaudoleron.fr

Documents à fournir :

- Formulaire de candidature dûment rempli à envoyer à l'adresse suivante : mairie@lechateaudoleron.fr ou directement en Mairie. Le formulaire est à télécharger directement sur le site internet de la Mairie.
- Tout autre document permettant de décrire plus précisément le projet

Conditions d'attribution :

Les critères suivants permettront de départager les candidats, par ordre décroissant d'importance :

1. La qualité du projet d'exploitation en tenant compte du type d'activité proposé, des animations éventuelles : 60%
2. La périodicité d'ouverture du musée et les horaires associés (calendrier prévisionnel à fournir) : 40%

Cette liste d'items n'est pas exhaustive ; seront appréciées la capacité du candidat à se projeter sur le site et sa présentation globale.

Les candidats ayant répondu au mieux aux critères énoncés précédemment pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation du domaine. Cette audition pourra avoir lieu par téléphone, visioconférence ou en présentiel. La rencontre reste toutefois facultative. Une négociation pourra également être conduite auprès des 3 candidats les mieux notés à l'issue d'un 1er tour. La collectivité se réserve le droit d'attribuer l'autorisation d'occupation au regard des seuls dossiers.

Le lauréat sera celui qui aura répondu au mieux aux critères énoncés ci-dessus, selon la pondération établie.

Les candidats doivent transmettre un dossier de candidature complet en prenant soin de fournir les renseignements suivants :

- Les renseignements indiquant l'activité projetée du candidat, sa motivation à candidater, et sa volonté à respecter le cahier des charges ;
- Ses compétences et son expérience (diplômes, statut, expériences) en fonction du projet proposé, une présentation de l'équipement dont il dispose et le cas échéant du matériel qu'il devra acquérir pour exercer son activité sur le site.
- Présentation de la manière dont il souhaite exercer son activité sur le site
- Calendrier des ouvertures prévisionnelles

Pour toute demande de renseignement, s'adresser à mairie@lechateaudoleron.fr ou au 05 46 75 53 00

Annexe : plan joint

Ci-dessous entouré en rouge l'emplacement de la cabane muséale :